



**INSTITUTION DE RETRAITE
COMPLEMENTAIRE DES AGENTS NON
TITULAIRES DE L'ETAT ET DES
COLLECTIVITES PUBLIQUES
(IRCANTEC)**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques (IRCANTEC)

Siège social : 131/133 avenue de Choisy – CS 31459 – 75647 PARIS CEDEX 13

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Administrateurs de l'Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques (IRCANTEC),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques (IRCANTEC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Institution à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La constitution d'une provision pour transfert à payer pour couvrir les risques relatifs aux cotisations à reverser au régime de retraite auquel un agent est affilié à la suite de sa titularisation tel que décrit en note 9 de la partie « Notes annexes aux comptes des opérations de retraite » de l'annexe aux états financiers.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés, au regard notamment de l'expérience de l'Institution, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- L'activité de placement des réserves du régime au 31 décembre 2021 est constituée, pour l'essentiel, d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, évalués à leur valeur d'acquisition et figure au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 pour une valeur nette de 10 253 075 milliers d'euros. Ces titres sont comptabilisés et évalués selon la méthode décrite dans la note 3.1 « Organismes de placement collectif en valeur immobilière » de l'annexe aux comptes.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à contrôler, par sondage, la réalité de ces titres et à analyser le caractère approprié de leur méthode de dépréciation et à contrôler sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Institution à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Institution ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur de la Caisse des Dépôts et des Consignations, gestionnaire du régime, et présentés à la commission des comptes et de l'audit de l'IRCANTEC.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Institution.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Institution à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris – La Défense, le 25 mai 2022

Le Commissaire aux comptes,

Mazars

François LEMBEZAT

COMPTES ANNUELS

RAPPORT ANNUEL 2021

ETATS FINANCIERS

BILAN (en milliers d'euros)

Note	ACTIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2021	31/12/2020	Variation
	Actif immobilisé net	26 955	3 989	30 944	28 210	9,7%
1	Immobilisations corporelles brutes	-	-	-	-	N/A
	- Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	N/A
2	Immobilisations financières brutes	26 955	3 989	30 944	28 361	9,1%
	- Amortissements et dépréciations	0	0	0	-151	N/S
	Activité de placement	11 159 846	-	11 159 846	10 416 432	7,1%
3.1	Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	10 704 075	-	10 704 075	9 961 456	7,5%
	- Dépréciations	-451 000	-	-451 000	-427 524	5,5%
3.2	Fonds de placement spécifiques	906 770	-	906 770	882 500	2,8%
	- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
	Actif circulant	844 274	-	844 274	708 534	19,2%
	Créances de gestion technique	434 746	-	434 746	436 955	-0,5%
4.1	Cotisations rétroactives	176 038	-	176 038	183 377	-4,0%
	- Dépréciations	-22 064	-	-22 064	-22 634	-2,5%
4.2	Cotisations	225 077	-	225 077	229 728	-2,0%
	- Dépréciations	-12 428	-	-12 428	-15 890	-21,8%
4.3	Compensations entre organismes	65 836	-	65 836	60 429	8,9%
	- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
4.4	Autres créances techniques	6 846	-	6 846	7 256	-5,6%
	- Dépréciations	-4 558	-	-4 558	-5 312	-14,2%
5	Autres créances	67	-	67	31	N/S
	- Dépréciations	0	-	0	-12	N/S
6	Disponibilités	409 461	-	409 461	271 559	50,8%
	- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
7	Comptes de liaison entre domaines d'activité	3 961	17 508	21 469	19 155	12,1%
	TOTAL DE L'ACTIF	12 035 035	21 497	12 056 532	11 172 330	7,9%

Note	PASSIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2021	31/12/2020	Variation
8	Capitaux propres	11 522 704	16 669	11 539 374	10 537 336	9,5%
	Réserves techniques	10 523 819	13 516	10 537 336	9 291 413	13,4%
	Résultat en instance d'affectation	0	0	0	1 100 781	N/S
	Résultat de l'exercice	998 885	3 153	1 002 038	145 142	N/S
9	Provisions pour risques et charges	209 287	39	209 326	257 142	-18,6%
	Dettes	285 536	827	286 363	358 697	-20,2%
10	Dettes financières	-	-	-	-	N/A
	Dettes de gestion technique	217 341	-	217 341	294 826	-26,3%
11.1	Prestations	55 961	-	55 961	49 763	12,5%
11.2	Cotisations	4 076	-	4 076	3 303	23,4%
11.3	Transferts de cotisations	15 416	-	15 416	15 449	-0,2%
11.4	Compensations entre organismes	33 652	-	33 652	107 927	-68,8%
11.5	Autres dettes techniques	108 237	-	108 237	118 383	-8,6%
12	Autres dettes	68 195	827	69 023	63 871	8,1%
	Fiscales et sociales	46 270	-	46 270	45 060	2,7%
	Prestations administratives	21 926	-	21 926	18 065	21,4%
	Autres dettes	0	827	827	746	10,9%
7	Comptes de liaison entre domaines d'activité	17 508	3 961	21 469	19 155	12,1%
	TOTAL PASSIF	12 035 035	21 497	12 056 532	11 172 330	7,9%

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Note	COMPTE DE RESULTAT	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2021	31/12/2020	Variation
	Produits techniques	4 345 697	-	4 345 697	3 971 510	9,4%
13	Cotisations	3 993 284	-	3 993 284	3 663 317	9,0%
14	Cotisations rétroactives	46 417	-	46 417	68 298	-32,0%
15	Produits de compensations	255 188	-	255 188	194 693	31,1%
16	Autres produits techniques	3 313	-	3 313	3 575	-7,3%
17	Reprises sur provisions et dépréciations	47 494	-	47 494	41 628	14,1%
	Charges techniques	3 587 095	-	3 587 095	3 373 592	6,3%
18	Prestations	3 502 514	-	3 502 514	3 347 754	4,6%
19	Capitaux décés	10 981	-	10 981	7 313	50,2%
20	Transfert de cotisations	-11 226	-	-11 226	-67 728	-83,4%
21	Charges de compensations	30 233	-	30 233	27 466	10,1%
22	Autres charges techniques	15 543	-	15 543	14 951	4,0%
23	Dotations aux provisions et dépréciations	39 051	-	39 051	43 836	-10,9%
	Résultat technique	758 601	-	758 601	597 919	26,9%
24	Produits de gestion courante	29	13 874	13 903	15 078	-7,8%
	Produits de l'action sociale	-	13 874	13 874	14 290	-2,9%
	Autres produits de gestion courante	29	0	29	788	N/S
25	Charges de gestion courante	93 200	10 923	104 124	103 049	1,0%
	Charges de gestion administrative	93 158	1 170	94 328	93 692	0,7%
	Charges de l'action sociale	-	9 753	9 753	9 342	4,4%
	Autres charges de gestion courante	42	0	42	16	N/S
	Résultat courant	-93 171	2 951	-90 221	-87 971	2,6%
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	665 430	2 951	668 381	509 947	31,1%
26	Produits financiers	361 231	233	361 464	67 328	N/S
27	Charges financières	24 964	31	24 995	428 770	N/S
	RÉSULTAT FINANCIER	336 267	202	336 470	-361 442	N/S
28	Impôts sur les revenus imposés	-2 812	-	-2 812	-3 364	-16,4%
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	998 885	3 153	1 002 038	145 142	N/S

ANNEXE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2021 a été une année riche et intense !

Elle a d'abord été marquée par l'installation de la mandature : le 11 mars 2021, les nouveaux administrateurs de l'Ircantec ont été installés et des élections se sont tenues pour mettre en place les commissions permanentes et une commission communication. M. Iacobbi, représentant le collège des employeurs a été élu Président du conseil d'administration de l'Ircantec, et M. Sebag, représentant le collège des bénéficiaires a été élu vice-président. Cette mandature a été renouvelée à plus de 60% par rapport à la précédente.

Pas moins de 65 instances se sont tenues en l'espace de 10 mois afin de pouvoir présenter l'ensemble des dossiers qui attendaient cette installation et donner ainsi les grandes orientations stratégiques de cette nouvelle mandature. Ces instances se sont tenues de manière mixte avec des administrateurs en présentiel et en distanciel. L'habitude est désormais prise de ce mode de fonctionnement qui a considérablement bouleversé les modes d'organisation traditionnelle des instances.

Cette année 2021 a vu également l'adoption du plan quadriennal 2022-2025 lors du CA du 14 décembre dernier. Si le taux de rendement a été maintenu à 7,75%, les administrateurs soucieux de piloter ce dispositif ont souhaité renforcer le dispositif de suivi et d'avoir davantage d'indicateurs leur permettant d'avoir à la fois une vision à moyen et long terme du régime. Le rapport technique présenté une fois par an en conseil d'administration sera ainsi revu et remanié pour prendre en compte ces nouveaux éléments.

Les travaux relatifs à la feuille de route financière et à l'allocation d'actif se sont poursuivis et l'adoption est prévue pour 2022. Enfin, plusieurs marchés financiers ont été passés permettant d'assurer la gestion des réserves de l'Ircantec.

On relèvera, également, parmi les principales thématiques juridiques traitées en 2021 au profit du fond Ircantec :

- la mise en œuvre du dispositif de points gratuits attribués en cas d'activité partielle,
- l'analyse des impacts du Brexit sur les prélèvements sociaux précomptés sur les pensions de retraite (le Royaume Uni étant devenu un état tiers à l'union européenne depuis le 1er janvier 2021),
- l'application de la cotisation d'assurance maladie sur les pensions des retraités qui bénéficient du régime d'assurance maladie d'une organisation internationale ou du régime commun d'assurance maladie de l'union européenne,

- l'analyse des mesures de protection juridique rendues à l'étranger pour identifier leurs conséquences sur le versement des pensions de retraite Ircantec,
- le suivi des impacts de la prime inflation,
- les conséquences de l'évolution du statut des praticiens hospitaliers et du Ségur de la santé sur l'assiette de cotisation à l'Ircantec.

En outre, en matière de contentieux, près de 10 M€ ont été recouverts grâce aux actions menées.

De manière générale, l'activité du service gestionnaire en matière de pilotage du fonds a porté sur la simplification, la mutualisation à des fins d'amélioration des procédures pour les affiliés, les retraités et les employeurs. Cela a permis d'absorber l'augmentation croissante des demandes de liquidation de retraite et d'améliorer et fluidifier les sollicitations des clients Ircantec.

Par ailleurs, le fait marquant de l'année 2021 est l'augmentation constante de la part de la demande unique de retraite inter-régimes (DUR) dans le flux d'arrivée des demandes de retraite. Ce canal de transmission de la demande permet aux affiliés de demander leur retraite Ircantec en même temps que celle de leur régime de base. En volume, ce canal de transmission de la demande a ainsi augmenté en 2021 de 15%, pour représenter désormais 63% des flux Ircantec. L'utilisation massive de ce service montre ainsi le vif intérêt des affiliés Ircantec pour les services en ligne qui apportent des simplifications administratives avec le principe « Dites-le nous une fois » et permet à l'assuré de faire liquider l'ensemble de ses droits dans les régimes où il a cotisé. La crise sanitaire a également indéniablement conforté l'utilisation de ce canal dématérialisé pour procéder à une demande de retraite.

Les efforts du service gestionnaire ont également porté, en 2021, sur la mise en œuvre de mesures de simplification pour les pensions versées sous forme de capitaux uniques (dossiers inférieurs à 100 points). L'objectif poursuivi a été ainsi de favoriser l'accès au droit pour les affiliés bénéficiaires de ces petites pensions et ainsi diminuer le taux de non-recours particulièrement élevé (49%) sur cette population. Ainsi, 44 890 demandes ont été concernées en 2021 par ce dispositif de liquidation simplifié, plus rapide et sans intervention gestionnaire.

Enfin, cette année 2021 a été marquée par l'enjeu lié aux travaux préparatoires de la nouvelle COG Ircantec. La commission des comptes et de l'audit consciente des enjeux liés à la préparation de la COG 2022-2025 s'est attelée à ces travaux dès octobre avec pour objectif

d'aboutir à une signature au Conseil d'Administration de mars 2022.

La préparation de cette COG vise à prévoir les moyens mis à disposition du service gestionnaire pour que celui-ci puisse atteindre les objectifs qui lui sont fixés. Cette convention d'objectif et de gestion est signée par l'Etat, l'Ircantec et la CDC en charge de la gestion du régime.

L'année 2021 a été marquée, sur les marchés financiers, par un regain de confiance à la suite de découverte de vaccins efficaces et de la vaccination massive au sein des économies. Cela s'est traduit par une amélioration de la perception du risque par rapport à 2020, et par des perspectives économiques revues à la hausse par les investisseurs. Ce contexte favorable a été conforté par des politiques monétaires toujours très accommodantes des grandes banques centrales. Après une année 2020 marquée par une forte vague de défiance (chute boursière, creusement des taux sans risque, forte hausse des primes de risque), les politiques ultra-accommodantes des grandes banques centrales, qui ont déployé leur arsenal pour faire face à la crise, ont contribué à apaiser les marchés grâce à la liquidité disponible en abondance et à la communication autour des perspectives durablement très accommodantes. En 2021, les marchés ont été galvanisés par les bonnes nouvelles autour de la sortie des vaccins et des plans de relance et de soutien, dans un contexte de liquidité toujours abondante.

Sur les marchés actions, la tendance haussière des marchés qui a commencé en fin 2020 s'est poursuivie durant l'année 2021. L'indice MSCI World ex-Europe a progressé de +32,46% et le MSCI Europe de +25.13%.

Dans ce contexte, la performance globale du portefeuille de l'IRCANTEC affiche une forte progression à +11,46% sur l'année 2021.

A fin décembre 2021, l'encours du portefeuille des réserves à long terme de l'Ircantec s'élève à 14,8 Md€. Le stock de plus-values s'établit à 3 192 M€, en hausse significative par rapport à fin 2020 à 2 046 M€. L'ensemble des fonds dédiés sont en plus-value à fin décembre 2021, excepté le fonds de gestion dynamique du risque dont la moins-value latente à fin 2021 s'élève à 450,9 M€.

L'année 2021 a été marquée par une hausse significative des marchés actions et une hausse des taux ayant entraîné une baisse de valeur des obligations. Le GDR n'a pas mis en œuvre de couverture de l'exposition actions et le mécanisme d'overlay n'a donc pas entraîné de baisse de valeur.

En revanche, la partie du portefeuille du GDR investie en obligations a été impactée par la hausse des taux d'intérêt, ce qui explique la baisse de valeur de ce fonds à fin 2021 par rapport à fin 2020. La moins-value latente est ainsi passée en 2020 de -427M€ à -451M€ en 2021. La provision comptabilisée a ainsi été complétée en 2021 pour atteindre 451 M€.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Par application du décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 est constitué l'Ircantec. Cette institution fonctionne selon le principe de la répartition. Celui-ci prévoit que les cotisations versées par les actifs cotisants sont utilisées pour le paiement des pensions des retraités. Afin d'assurer la pérennité du régime, la réglementation impose le respect de deux critères suivants :

- Le régime doit disposer au terme de vingt ans, d'un montant de réserves équivalent à une fois et demi le montant annuel prévu des prestations du régime au titre du vingtième exercice de projection.
- Le régime doit s'assurer que le paiement des prestations est couvert par les cotisations prévisionnelles et les réserves du régime sur une durée de 30 ans.

Les comptes de l'Ircantec, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, sont établis et présentés conformément à ses statuts, selon les principes, règles et méthodes comptables définis par le plan comptable unique des organismes de sécurité sociale. Les adaptations nécessaires de ce plan comptable à l'activité du régime, ont été fixées par arrêté ministériel. A ce titre, la comptabilité générale de l'Ircantec est soumise aux principes généraux communément admis (régularité, sincérité, image fidèle, spécialisation des exercices, prudence, permanence des méthodes, bonne information...) et se fonde sur le principe de la constatation des droits et obligations, signifiant la prise en compte des opérations comptables au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement.

Conformément aux dispositions comptables applicables à l'Ircantec, l'activité du régime est retracée au travers de deux domaines d'activité, comptablement distincts :

Le domaine des opérations de retraite, activité technique et financière principale de l'institution, correspondant à la gestion des retraites complémentaires.

Le domaine de l'action sociale qui enregistre l'ensemble des prestations à vocation sociale au bénéfice des allocataires du régime.

Prestations de retraites :

Les dispositions réglementaires prévoient que les ressortissants de l'Ircantec remplissant à la fois les conditions d'âge et de cessation d'activité, peuvent demander le bénéfice de leur retraite. De l'application de ces dispositions résulte la prise en charge mensuelle, trimestrielle, ou annuelle des allocations de retraite dans les charges de la gestion technique.

Les demandes de retraite n'ayant pas été liquidées au moment de la clôture et considérées comme dues au titre de l'exercice sont comptabilisées comme une dette d'allocataires à payer.

Les allocations de retraites trop versées et dues par les allocataires au régime, comptabilisées sous la forme d'une créance, font l'objet d'une dépréciation constituée en fonction de leur ancienneté.

Cotisations des affiliés :

Le financement de l'institution est assuré par les cotisations obligatoires des affiliés du régime que les employeurs sont tenus de verser à l'Ircantec. Cette obligation des employeurs permet la prise en charge mensuelle, trimestrielle ou annuelle du versement des cotisations dans les produits de la gestion technique.

Les versements non reçus au titre de la période, sont comptabilisés comme une créance de cotisations à recevoir, déterminés en fonction des versements constatés entre le 1^{er} janvier et le 28 février de l'exercice suivant et afférents à l'exercice clos.

Le rapprochement au titre de la période de référence des déclarations des employeurs avec leurs versements donne lieu à la comptabilisation le cas échéant d'une dette ou d'une créance. Les créances font l'objet d'une dépréciation constituée en fonction de leur ancienneté.

Cotisations rétroactives :

Les dispositions réglementaires prévoient que les titulaires de la fonction publique radiés des cadres de l'administration sans avoir droit à pension de vieillesse de leur régime spécial, bénéficient obligatoirement de la validation par l'Ircantec des services ayant donné lieu à versement de cotisations aux dits régimes. Il en résulte un versement de cotisations rétroactives des agents et des régimes spéciaux, en faveur de l'Ircantec, comptabilisé dans les produits de la gestion technique.

Lorsque des dossiers de titulaires sans droit reçus à la clôture sont en attente de traitement, une estimation des cotisations rétroactives à recevoir par dossier est effectuée.

Transferts de cotisations :

Jusqu'au 1^{er} janvier 2013, lorsqu'un agent ayant cotisé à l'Ircantec était titularisé dans la fonction publique, il avait la possibilité de faire valider ses services de non titulaire par son nouveau régime. Pour les agents qui en ont fait la demande, l'Ircantec doit transférer vers le nouveau régime les cotisations perçues au titre des périodes de non titulaire. Cette disposition réglementaire donne lieu à une prise en charge des transferts de cotisations dans les charges de la gestion technique.

Afin de couvrir l'impact des charges futures au titre de ces transferts de cotisations, une provision pour charges a été constituée. Cette provision est déterminée sur la base d'une valorisation du stock de dossiers de transfert restant à traiter dans les régimes de retraite de titulaire.

Actif immobilisé :

Les immobilisations corporelles et financières sont comptabilisées selon les dispositions du règlement CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et du règlement CRC n°2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. L'amortissement est pratiqué selon la méthode linéaire.

Activité de placement :

Les placements constitués dans le cadre de la gestion des réserves du régime sont présentés dans une rubrique spécifique « activité de placement » placée sous l'actif immobilisé, conformément aux adaptations du plan comptable de l'Ircantec fixées par arrêté ministériel.

La comptabilisation et l'évaluation des placements financiers du régime sont effectuées en respect du nominalisme monétaire selon le coût historique, frais sur titres exclus. Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation de ces actifs est constituée en cas de moins-value latente significative et prolongée s'agissant des actions et valeurs mobilières détenues à long terme ; ou en cas de perte de valeur avérée ; ou en cas de moins-value latente pour les titres détenus à court terme.

Comptes consolidés :

L'IRCANTEC est, en principe, tenu d'établir et de publier des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion du groupe dès lors qu'il contrôle une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable dans les conditions prévues aux articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce.

La norme sur les comptes consolidés du Recueil des normes comptables indique que l'obligation d'établir des comptes consolidés « résulte d'un lien exclusif entre un organisme consolidant et d'autres entités ». Dès lors que le contrôle est exclusif ou conjoint sur une ou plusieurs

entités, ces dernières sont comprises dans le périmètre de consolidation.

La norme stipule notamment qu'un organisme peut laisser en dehors de la consolidation une participation ou une filiale lorsqu'elle ne représente, seule ou avec d'autres, « qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble, ou que le coût de la consolidation de ses comptes est jugé excessif par rapport à l'intérêt de celle-ci ».

En application de cette réglementation, les entités contrôlées ont fait l'objet d'analyses afin de déterminer la nécessité d'établir des comptes consolidés au regard de la réglementation comptable applicable et des spécificités de l'IRCANTEC.

Il en ressort que l'ensemble des filiales et participations ne présentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble au regard des critères fixés par l'IRCANTEC (total chiffre d'affaires, total résultat financier et total de l'endettement).

Le tableau de la liste des fonds dont la détention est supérieure ou égale à 10% à la fin de l'annexe aux comptes présente les informations comptables et financières complémentaires concernant les filiales et participations de l'IRCANTEC.

En conséquence, l'IRCANTEC n'établit pas de comptes consolidés pour l'exercice 2021.

NOTES DE L'ANNEXE RELATIVE AUX COMPTES DES OPERATIONS DE RETRAITE

COMPTES DES OPERATIONS DE RETRAITE

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Actif immobilisé net	26 955	23 768	13,4%
Activité de placement net	11 159 846	10 416 432	7,1%
Actif circulant	844 274	708 534	19,2%
Comptes de liaison entre domaines d'activité	3 961	4 558	-13,1%
TOTAL DE L'ACTIF	12 035 035	11 153 292	7,9%
PASSIF	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Capitaux propres	11 522 704	10 523 643	9,5%
Provisions pour risques et charges	209 287	257 099	-18,6%
Dettes	285 536	357 953	-20,2%
Comptes de liaison entre domaines d'activité	17 508	14 596	19,9%
TOTAL PASSIF	12 035 035	11 153 291	7,9%
COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Produits techniques	4 345 697	3 971 510	9,4%
Charges techniques	3 587 095	3 373 592	6,3%
Résultat technique	758 601	597 918	26,9%
Produits de gestion courante	29	7	N/S
Charges de gestion courante	93 200	92 272	1,0%
Résultat courant	-93 171	-92 265	1,0%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	665 430	505 653	31,6%
Produits financiers	361 231	67 229	N/S
Charges financières	24 964	428 742	N/S
Résultat financier	336 267	-361 513	N/S
Impôts sur les revenus imposés	-2 812	-3 364	-16,4%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	998 885	140 777	N/S

Note 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

OPERATIONS DE RETRAITE

Néant

Note 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

OPERATIONS DE RETRAITE

Au 31 décembre 2021, les immobilisations financières des opérations de retraite sont constituées d'une participation, à hauteur de 100%, dans le groupement forestier de Brèves pour un montant de 26 955 K€.

Note 2 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Participations	23 768	3 186	-	26 955
Valeur brute immobilisations financières	23 768	3 186	-	26 955

Note 3.1 : ORGANISMES PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES

OPERATIONS DE RETRAITE

L'activité de placement des réserves du régime au 31 décembre 2021, est constituée, pour l'essentiel, d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, évalués à leur valeur d'acquisition. A la clôture, **la valeur nette comptable de ces placements financiers** s'élève à 10 253 075 K€ contre 9 533 932 K€ au 31 décembre 2020.

Les évolutions les plus significatives de ce poste portent d'une part sur des opérations de vente et de rachat d'OPCVM dans le but de dégager des plus-values financières et d'autre part sur des opérations d'achat d'OPCVM afin de placer l'excédent technique du régime. Ces opérations ont engendré en 2021, des acquisitions de titres pour 1 670 994 K€ ainsi que des cessions de titres pour 928 376 K€.

Enfin, conformément à l'application des normes comptables françaises et aux adaptations du plan comptable de l'Ircantec fixées par arrêté ministériel, la provision pour dépréciation de 427 524 K€ comptabilisée au 31/12/2020 sur un fond, le Fonds de Gestion Dynamique des risques (FCP Villiers GDR Souverains) a été augmentée de 23 475 K€ au 31/12/2021 consécutivement à l'augmentation de la perte latente constatée au 31.12.2021 (cf. faits marquants 2021)

Note 3.1 Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Opcvm obligataires	6 007 834	1 155 000		7 162 834
Opcvm actions	2 979 072	425 994	881 844	2 523 222
Opcvm diversifiés	974 550	90 000	46 532	1 018 018
Valeur brute des Organismes de Placement Collectif	9 961 456	1 670 994	928 376	10 704 074
Dépréciations des Organismes de Placement Collectif	427 524	23 475	-	451 000
Valeur nette des Organismes de Placement Collectif	9 533 932	1 647 519	928 376	10 253 075

La valeur liquidative de l'activité de placement au 31 décembre 2021 s'élève à 13 707 216 K€, faisant ressortir une plus-value latente nette de moins-values latentes de 3 003 141 K€.

Note 3.1 Situation des plus ou moins values latentes des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

(en milliers d'euros)	Valeur bilan au 31/12/2021	Valeur liquidative au 31/12/2021	Moins-value latente	Plus-value latente
Opcvm obligataires	7 162 834	7 374 778	451 000	662 943
Villiers green bonds amundi	913 261	1 003 322	-	90 062
Villiers Indexé Bnpp Axa Im	2 343 718	2 756 715	-	412 997
Villiers Taux Camdriam Fcp	1 202 556	751 556	451 000	-
Villiers Crédit Euro Columbia Threadneedle Fcp	973 300	1 034 435	-	61 135
Villiers Crédit Euro Bft Insight	884 000	934 857	-	50 857
Villiers Crédit Euro Db Am	846 000	893 892	-	47 892
Opcvm actions	2 523 221	4 461 911	0	1 938 689
Villiers Action Edram Fcp	550 266	1 251 628	-	701 361
Villiers Actions Agi Fcp	474 197	1 052 344	-	578 146
Villiers Actions Eur Sys Fcp	271 108	396 600	-	125 492
Villiers Actions Eur Sys Bft Fcp	86 643	111 938	-	25 296
Villiers Act Eur Sys Robecco Fcp	119 344	161 394	-	42 050
Proxy Active Investors C Fcp	1 987	2 987	-	1 000
Dnb renewable Energy Inst	18 000	26 540	-	8 540
Villiers Actions Europe Cand	730 300	1 123 223	-	392 923
Kbi Inst En Sol Fd Kbal	12 500	19 786	-	7 286
Pictet Clean Energy J Eu	57 425	58 872	-	1 446
Multi Robeco Sam Sm Ener	37 000	64 394	-	27 394
Nordea Global Climat Environnement	24 650	36 545	-	11 895
Impax Environnemental Markets	15 650	20 168	-	4 518
Sycomore Eco Solutions I	12 150	19 136	-	6 986
Mirova Women Leaders	12 000	15 372	-	3 372
Janus Henderson HorizonGlobal Sustainable Equity Fund	75 000	75 521	-	521
DPAM Invest B Equities World Sustainable	15 000	15 255	-	255
Robeco Sustainable Global Stars Equities	10 000	10 209	-	209
Opcvm diversifiés	1 018 019	1 870 527	-	852 508
Villiers Diversifié Cpr Asset Management Fcp	395 091	745 603	-	350 512
Villiers Diversifié Allianz Global Investors Fcp	318 718	541 155	-	222 438
Villiers Diversifié Bnpp Asset Management Fcp	299 212	578 711	-	279 499
Amundi Finance et Solidarite Fcp	4 999	5 057	-	59
Total	10 704 075	13 707 216	451 000	3 454 140

Note 3.2 : FONDS DE PLACEMENT SPECIFIQUES

OPERATIONS DE RETRAITE

Les placements financiers du régime sont également constitués de Fonds de placement spécifiques, enregistrés à leur valeur d'acquisition. A la clôture, la valeur nette comptable de ces fonds de placement s'élève à 906 770 K€ contre 882 500 K€ au 31 décembre 2020.

Ces placements résultent d'une volonté de diversification des actifs financiers du régime dans des produits financiers contribuant au financement de l'économie sociale et solidaire.

Les évolutions les plus significatives de ce poste portent d'une part sur des allocations d'actif de 72 497 K€ et

d'autre part de remboursement de capital de la part des Fonds d'investissement alternatif pour un montant de 48 227 K€.

Les allocations d'actifs dans ces Fonds d'investissement alternatif correspondent à des appels de fonds émis en fonction des programmes d'investissement de chaque fonds. Le montant des souscriptions non appelées au 31 décembre 2021 sur lesquelles s'est engagé le régime est suivi comme un engagement hors bilan pour l'Ircantec.

Note 3.2 Fonds de placement spécifiques

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Fonds Commun de Titrisation dont intérêts courus	8 306		1 004	7 302
Organismes de Placement Collectif en Immobilier	655 140			655 140
Fonds d'Investissement Alternatif	219 053	72 497	47 223	244 327
Valeur brute des Fonds de placement spécifiques	882 500	72 497	48 227	906 770
Dépréciations des Fonds de placement spécifiques	-	-	-	-
Valeur nette des Fonds de placement spécifiques	882 500	72 497	48 227	906 770

La valeur liquidative des fonds de placement spécifiques au 31 décembre 2021 s'élève à 1 001 484 K€, faisant ressortir d'une part une plus-value latente de 195 410 K€ et d'autre part une moins-value latente de 1 232 K€. Conformément aux principes comptables mentionnés en introduction de l'annexe, aucune dépréciation n'est enregistrée compte tenu de la durée prévue de détention des titres concernés et de l'absence de perte de valeur avérée. Par ailleurs, Ces moins-values latentes interviennent sur des fonds de placement en phase de

création pour lesquels les fonds propres sont impactés essentiellement par des frais de gestion et dont l'ensemble des investissements et donc des appels de tranches n'ont pas été réalisés. A ce titre, les moins-values latentes constatées à la clôture étant plus liées à l'impact d'une méthode de comptabilisation qu'à une baisse de la valeur liquidative des fonds investis, aucune dépréciation n'a été constituée en date du 31 décembre 2021.

Note 3.2 Situation des plus ou moins values latentes des Fond de placement spécifiques

(en milliers d'euros)	Valeur bilan au 31/12/2021	Valeur liquidative au 31/12/2021	Moins-value latente	Plus-value latente
Fonds Commun de Titrisation	7 302	7 515	0	212
Obligations Fct Collectivités	6 813	7 025	-	212
Parts Fct Collectivités	277	278	-	1
Coupons courus Fct collectivités	212	212	-	-
Organismes de Placement Collectif en Immobilier	655 140	774 105	-	118 965
Villiers immobilier Opci	655 140	774 105	-	118 965
Fonds d'Investissement Alternatif	244 328	319 329	1 232	76 233
Certivia Sicav	8 849	10 089	-	1 239
Certivia 2	2 365	2 574	-	209
Capenergie 3 part A	2 556	4 378	-	1 822
Capenergie 3 part B	200	10 437	-	10 237
Meeschaert private equity fund Fpci	778	9 067	-	8 289
Meeschaert private equity fund II	657	5 641	-	4 984
Btp Impact Local	5 471	11 572	-	6 102
Fonds Tourisme Social Investissement Sa	9 056	10 210	-	1 154
Eurofideme 3	12 822	18 472	-	5 649
Demeter 4 Infra Fcpi	1 246	3 074	-	1 829
Omnès Croissance part A	6 467	8 769	-	2 302
Omnès Croissance part B	180	4 203	-	4 023
Alter Equity 3p Fcpi	2 359	2 567	-	209
Alter Equity 3p II	1 476	1 732	-	256
Novess Le Fonds Ess	4 587	3 916	671	-
Villiers multi actifs Nc	167 612	194 924	-	27 311
Fonds Infragreen II	6 931	7 028	-	97
Effithermie	4 129	4 368	-	239
EnrCit	700	193	507	-
Fonds immobilier Impact investissement	2 751	2 698	54	-
Paris Fonds vert	3 133	3 416	-	283
Total	906 770	1 100 948	1 232	195 410

Les créances de cotisations rétroactives qui s'élèvent à 183 377 K€ au 31 décembre 2021, sont relatives aux titulaires de la fonction publique qui n'ont pas effectué la durée minimale de 2 ans pour être maintenus dans le

régime spécial les concernant. Ils sont rétablis obligatoirement au niveau du régime général et à l'Ircantec.

Note 4.1 Cotisations rétroactives

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Créances de cotisations rétroactives sur régime de titulaire	16 539	19 170	-13,7%
Créances de cotisations rétroactives sur affiliés	149 270	150 786	-1,0%
Créances de cotisations rétroactives sur allocataires	7 669	7 385	3,9%
Cotisations rétroactives à recevoir	2 559	6 036	-57,6%
Cotisations rétroactives	176 038	183 377	-4,0%
Dépréciation des créances de cotisations rétroactives sur affiliés	22 064	22 634	-2,5%
Valeur nette créances de cotisations rétroactives	153 973	160 743	-4,2%

Ces cotisations rétroactives sont principalement constituées :

- De créances sur les régimes de retraite de titulaires de la fonction publique pour 16 539 K€.
- De créances sur les affiliés du régime pour 149 270 K€ issues d'un solde de cotisations rétroactives dû par les affiliés suite aux opérations de rétablissement. Ces créances de cotisations rétroactives ont une forte antériorité qui provient des facilités de paiement octroyées par le régime, avec un échéancier de recouvrement pouvant aller jusqu'à la date de liquidation des droits à retraite. Afin de tenir compte d'un risque de mortalité sur la population concernée, ces créances sur les affiliés font l'objet d'une dépréciation pour 22 064 K€.

La valeur nette de cette créance est ainsi portée à 127 206K€.

- De créances sur les allocataires du régime pour 7 669 K€ qui proviennent de créances de cotisations rétroactives d'affiliés devenus allocataires et dont le recouvrement de leur créance est effectué par précompte sur le montant des retraites qui leur sont versées.
- D'un montant de cotisations rétroactives à recevoir pour 2 559 K€ correspondant à la valorisation d'un stock de dossiers en attente de traitement à la clôture.

Note 4.1 Antériorité des créances de cotisations rétroactives

(en milliers d'euros)

	-1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Créances de cotisations rétroactives sur régime de titulaire	10 808	2 132	3 598	16 539
Créances de cotisations rétroactives sur affiliés	6 279	28 522	114 469	149 270
Créances de cotisations rétroactives sur allocataires	2 247	3 722	1 700	7 669
Cotisations rétroactives à recevoir	2 559	-	-	2 559
Antériorité des créances de cotisations rétroactives	21 893	34 377	119 767	176 038

Note 4.2 : CREANCES DE COTISATIONS

La valeur brute des créances de cotisations s'élève à 225 077 K€ au 31 décembre 2021. Elles correspondent à des créances sur les employeurs concernant les cotisations des affiliés du régime.

Note 4.2 Cotisations

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Créances de cotisations sur employeurs	15 424	16 610	-7,1%
Cotisations normales à recevoir	209 653	213 118	-1,6%
Valeur brute créances de cotisations normales	225 077	229 728	-2,0%
Dépréciation des créances de cotisations normales sur employeurs	12 428	15 890	-21,8%
Valeur nette créances de cotisations normales	212 649	213 838	-0,6%

Ces créances de cotisations sont constituées :

- Des cotisations dues par les employeurs pour 15 424 K€ au titre du rapprochement de leurs déclarations annuelles avec leurs versements ou de la révision de leur situation vis-à-vis du régime sur des exercices antérieurs.

Ces créances font l'objet d'une dépréciation pour

12 428 K€ calculée en fonction de l'antériorité de celles-ci, pour obtenir une valeur nette de 2 996 K€.

- D'un montant de cotisations à recevoir s'élevant à 209 653 K€. Ce montant correspond aux cotisations normales relatives à l'exercice 2021 et versées par les employeurs en 2022.

Note 4.2 Antériorité des créances de cotisations

(en milliers d'euros)

	-1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Créances de cotisations normales sur employeurs	2 580	6 731	6 112	15 424
Cotisations normales à recevoir	209 653			209 653
Antériorité des créances de cotisations	212 233	6 731	6 112	225 077

Note 4.3 : COMPENSATIONS ENTRE ORGANISMES

OPERATIONS DE RETRAITE

Les compensations entre organismes qui s'élèvent à 65 836 K€ au 31 décembre 2021, sont des créances relatives à des cotisations non perçues par le régime sur

des populations d'affiliés, et prises en charge par un tiers.

Note 4.3 Compensations entre organismes

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Compensations de cotisations affiliés apprentis	34 486	12 128	N/S
Compensations de cotisations affiliés en période de chômage	18 381	37 262	-50,7%
Compensations de cotisations affiliés La Poste	12 969	11 040	17,5%
Valeur brute créances de compensations entre organismes	65 836	60 429	8,9%
Dépréciation des créances de compensations de cotisations	-	-	N/A
Valeur nette créances de compensations entre organismes	65 836	60 429	8,9%

Ces créances de compensations entre organismes sont constituées :

- D'une créance de 34 486 K€ sur l'Etat au titre d'une exonération des employeurs sur les cotisations des apprentis. Cette créance est due au titre des années de cotisations 2019 à 2021.
- D'une créance de 18 381 K€ au titre du financement des droits à retraite attribués par l'Ircantec pour les périodes de chômage de ses affiliés, essentiellement

due par l'Unedic au titre de l'année de cotisations 2021 minoré d'un avoir au titre de l'exercice 2020.

- D'une créance de 12 969 K€ sur l'Agirc-Arrco au titre de l'équilibre financier de l'année 2021 entre les régimes de retraite complémentaire concernant les affiliés de l'entreprise La Poste relevant respectivement d'un groupe fermé au sein de l'Ircantec et d'un groupe ouvert au sein de l'Agirc-Arrco.

Note 4.3 Antériorité des compensations entre organismes

(en milliers d'euros)

	-1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Compensations de cotisations affiliés apprentis	11 495	22 991		34 486
Compensations de cotisations affiliés en période de chômage	32 960	-14 580		18 381
Compensations de cotisations affiliés La Poste	12 834	135		12 969
Compensations de cotisations affiliés relevant des nouveaux critères d'affiliatio	-	-	-	-
Antériorité des compensations entre organismes	57 290	8 546	-	65 836

En valeur brute, les autres créances techniques s'élèvent à 6 846 K€ au 31 décembre 2021.

Note 4.4 Autres créances techniques

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Créances de majorations de retard sur employeurs	1 829	2 328	-21,4%
Créances d'allocations trop versées sur allocataires	4 053	4 326	-6,3%
Créances débiteurs divers	964	601	60,4%
Valeur brute autres créances techniques	6 846	7 256	-5,6%
Dépréciation des créances de majorations de retard	1 643	2 155	-23,8%
Dépréciation des créances de prestations trop versées	2 915	3 157	-7,7%
Valeur nette autres créances techniques	2 288	1 944	17,7%

Ces autres créances sont principalement constituées :

- D'une créance de 1 829 K€, sur les employeurs au titre de majorations concernant des retards de règlement de cotisations. Cette créance fait l'objet d'une dépréciation pour 1 643 K€ calculée en fonction de l'antériorité de celle-ci. La valeur nette de cette créance est ainsi portée à 186 K€.
- D'une créance de 4 053 K€, sur les allocataires au titre de trop versé sur allocations. Cette créance fait l'objet d'une dépréciation pour 2 915 K€ calculée en fonction de l'antériorité de celle-ci. La valeur nette de cette créance est ainsi portée à 1 138 K€.

Note 4.4 Antériorité des autres créances techniques

(en milliers d'euros)	-1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Créances de majorations de retard sur employeurs	110	853	866	1 829
Créances d'allocations trop versées sur allocataires	907	2 257	889	4 053
Créances débiteurs divers	525	317	122	964
Antériorité des autres créances techniques	1 542	3 427	1 877	6 846

Note 5 : AUTRES CREANCES

La valeur brute des créances autres que celles liées à la gestion technique s'élève à 67 K€ au 31 décembre 2021 contre 31 K€ au 31 décembre 2020.

Note 5 Autres créances

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Créances des prêts de l'action sociale	21	17	23,5%
Créances de la gestion immobilière	-	12	N/A
Autres créances diverses	2	3	-11,0%
Fournisseurs débiteurs	44	-	N/A
Valeur brute autres créances	67	31	N/S
Dépréciation des créances de la gestion immobilière		12	N/S
Valeur nette autres créances	67	19	N/S

Ces créances sont principalement constituées :

- Des créances sur les prêts accordés dans le cadre de l'action sociale pour 21 K€. Ce sont pour l'essentiel des créances relatives à des échéances en cours de recouvrement.
- d'acomptes fournisseurs pour 44 K€.

Au 31 décembre 2021, les disponibilités du régime s'élèvent à 409 461 K€. Il s'agit d'une trésorerie active constituée des disponibilités bancaires pour 63 895 K€, de placements de trésorerie sur des comptes rémunérés

pour 50 585 K€ et de placements en valeurs monétaires pour 294 981 K€.

Ces placements regroupent des valeurs facilement mobilisables pour les besoins de trésorerie du régime.

Note 6 Disponibilités

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Valeurs mobilières de placement des liquidités	294 981	166 109	77,6%
Placement de trésorerie	50 585	50 545	0,1%
Etablissements bancaires	63 895	54 896	16,4%
Intérêts courus	0	9	N/S
Disponibilités	409 461	271 559	50,8%

L'évaluation des valeurs mobilières de placement des liquidités à leur valeur liquidative au 31 décembre 2021 sur les marchés financiers, s'élève à 294 891 K€.

soit une moins-value latente de 130 K€ non dépréciée en raison de son caractère non significatif.

Note 6 Situation des plus ou moins values latentes des Valeurs Mobilières de Placement

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	Valeur liquidative au 31/12/2021	Moins-value latente	Plus-value latente
Diverses OPCVM de trésorerie	294 981	294 851	-130	-
Plus ou moins values latentes	294 981	294 851	-130	-

Note 7 : COMPTES DE LIAISON ENTRE DOMAINES D'ACTIVITE

Ces comptes de liaison à l'actif et au passif, résultent de la comptabilisation des mouvements s'opérant entre les deux domaines d'activité de l'Ircantec.

Il s'agit, d'une part, de la mise à disposition par le domaine d'activité des opérations de retraite des fonds

nécessaires à l'activité de prêts de l'action sociale pour un montant de 3 961 K€ et, d'autre part, de la trésorerie de l'action sociale qui s'opère par l'intermédiaire du compte bancaire des opérations de retraite pour un montant de 17 508 K€.

Note 7 Comptes de liaison entre domaines d'activité à l'actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Encours de prêts allocataires	1 126	1 116	0,9%
Encours de prêts collectivités	2 835	3 442	-17,6%
Comptes de liaison entre domaines d'activité à l'actif	3 961	4 558	-13,1%

Note 7 Comptes de liaison entre domaines d'activité au passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Trésorerie action sociale	17 508	14 596	19,9%
Comptes de liaison entre domaines d'activité au passif	17 508	14 596	19,9%

En tenant compte du résultat excédentaire 2021 de 998 885 K€ les capitaux propres des opérations de

retraite atteignent 11 522 704 K€.

Note 8 Variation des capitaux propres des opérations de retraite de l'Ircantec

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2021	Affectation 2019 et 2020	Excédent 2021	Solde au 31/12/2021
Réserves techniques des opérations de retraite	9 281 863	1 241 956		10 523 820
Résultat 2019 à affecter	1 101 002	-1 101 002		0
Résultat 2020 à affecter	140 777	-140 777		0
Résultat de l'exercice			998 885	998 885
Capitaux propres des opérations de retraite de l'Ircantec	10 523 643	177	998 885	11 522 704

Note 9 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 209 287 K€ au 31 décembre 2021.

Note 9 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provision pour pensions futures	48 527		3 659	44 868
Provision pour transferts à payer	208 572		44 153	164 419
Provisions pour risques et charges	257 099	-	47 812	209 287

Ce poste est constitué de deux provisions :

- Une provision pour pensions futures évaluée au 31 décembre 2021 à 44 868 K€. Cette provision constituée en 2001, doit couvrir les pensions du groupe fermé que constituent, au sein de l'Ircantec, les allocataires issus du groupe France Télécom. A chaque exercice, cette provision est reprise pour un montant déterminé selon une étude actuarielle qui prévoit un rythme de consommation qui devrait se poursuivre jusqu'en 2070.

Ainsi au 31 décembre 2021, la provision a fait l'objet d'une reprise pour un montant de 3 659 K€.

- Une provision pour charge de transfert de cotisations afin de prendre en compte les dispositions du décret 70- 1277 du 23 décembre 1970 concernant la possibilité pour les fonctionnaires titularisés, ayant au cours de leur carrière travaillé comme agents non titulaires dans la fonction publique, de demander le transfert de leurs droits à retraite acquis sur ces périodes dans leur régime de retraite de fonctionnaire. A ce titre, l'Ircantec doit, pour les demandes effectuées, transférer aux régimes de retraite de titulaires les cotisations perçues pendant ces périodes de non titulaires. Le traitement de ces demandes faites par les affiliés nécessite un examen administratif long et complexe afin de déterminer le montant des cotisations à transférer. Cet examen se matérialise par de nombreux échanges entre les quatre acteurs de ce processus que sont l'affilié, l'employeur, le régime de retraite de titulaire, le régime de retraite de

base de non titulaire et le régime de retraite complémentaire de non titulaire. De ce fait, les conséquences financières pour l'Ircantec ne prennent effet qu'au moment du transfert effectif des périodes et cotisations afférentes, soit en règle générale plusieurs années après le fait générateur qu'est la demande du titulaire.

Afin d'appréhender dans les comptes de l'Ircantec le coût du transfert de cotisations que la demande de l'agent titularisé rend probable, une provision pour charge est constituée.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le décret 2010-1740 du 30 décembre 2010 met fin à la possibilité pour les fonctionnaires de faire valider leurs périodes de non titulaire dans les régimes de retraite de titulaire. De ce fait, ce processus ne concernant plus que les fonctionnaires ayant fait une demande de transfert de cotisation avant le 1^{er} janvier 2013, constitue désormais un groupe fermé, circonscrit au stock de demandes de transfert faites par les fonctionnaires titularisés auprès de leur régime de retraite de titulaires.

A ce titre, la provision pour charge de transferts de cotisations au 31 décembre 2021 s'élève à 164 419 K€ contre 208 572 K€ au 31 décembre 2020. Depuis 2016, le mode de calcul de cette provision est fondé sur la valorisation du stock de dossiers de transfert à traiter dans les régimes de retraite de titulaires.

Ainsi en 2021, cette provision a fait l'objet d'une reprise de 44 153 K€ constituée d'une neutralisation de la charge des transferts traités sur l'exercice pour 32 649 K€, et d'un ajustement de 11 504 K€ de la provision avec la valeur à la clôture, du stock de dossiers de transfert

de cotisation restant à traiter dans les régimes de retraite de titulaire.

Néant

Note 11.1 : DETTES SUR PRESTATIONS

Les dettes sur prestations qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à 55 961 K€, sont des dettes relatives aux prestations dues par l'Ircantec à ses allocataires ou ayant-droits.

Note 11.1 Prestations

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Dettes de capitaux décés en attente de paiement	20	-	N/A
Dettes de prestations impayées	16 667	16 289	2,3%
Allocataires Prime Etat de 100 € à verser	356	-	N/A
Prestations à payer	32 624	28 856	13,1%
Capitaux décés à payer	6 295	4 618	36,3%
Prestations	55 961	49 763	12,5%

Ce poste est essentiellement constitué :

- Des échéances de prestations de retraite revenues impayées au régime et dues aux allocataires pour 16 667 K€. Ces échéances en attente d'une remise en paiement font l'objet d'une prescription quinquennale.
- Des prestations de retraite à payer pour un montant de 32 624 K€, correspondant d'une part à hauteur de 16 824 K€ au stock de liquidations de retraite non traitées au 31 décembre 2021 et se rattachant à l'exercice et d'autre part pour un montant de 15 800 K€ au stock de dossiers au 31 décembre 2021 ayant fait l'objet au cours de l'exercice d'une neutralisation automatique dans le système de gestion du régime.

- Des capitaux décés à payer pour un montant de 6 295 K€, correspondant à la valorisation du stock de dossiers de capitaux décés non traités au 31 décembre 2021 et se rattachant à l'exercice.

L'antériorité des dettes de prestations supérieure à 5 ans concerne essentiellement les dettes de prestations impayées sur allocataires. En raison d'une prescription quinquennale qui s'applique sur ces prestations impayées, les dettes supérieures à 5 ans au 31 décembre 2021 pour 78 K€ seront apurées au prochain traitement de prescription.

Note 11.1 Antériorité des dettes de prestations

(en milliers d'euros)

	-1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Dettes de capitaux décés en attente de paiement	20			20
Dettes de prestations impayées sur allocataires	4 623	11 966	78	16 667
Allocataires Prime Etat de 100 € à verser	356			356
Prestations à payer	21 751	10 873		32 624
Capitaux décés à payer	6 295			6 295
Antériorité des dettes de prestations	33 045	22 838	78	55 961

Note 11.2 : DETTES DE COTISATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Les dettes de cotisations s'élèvent au 31 décembre 2021 à 4 076 K€. Ces montants correspondent aux écarts constatés en faveur des

employeurs après le rapprochement de leurs déclarations avec leurs versements.

Note 11.2 Cotisations

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Dettes de cotisations sur employeurs	4 076	3 303	23,4%
Cotisations	4 076	3 303	23,4%

Note 11.2 Antériorité des dettes de cotisations

(en milliers d'euros)

	-1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Dettes de cotisations sur employeurs	1 078	855	2 143	4 076
Antériorité des dettes de cotisations	1 078	855	2 143	4 076

Note 11.3 : TRANSFERTS DE COTISATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Les dettes de transferts de cotisations qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à 15 416 K€, sont constituées de dettes vis-à-vis des autres régimes de retraite.

Note 11.3 Transferts de cotisations

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Dettes de transferts de cotisations suite à titularisation	110	143	-22,9%
Dettes de transferts de cotisations sur autres régimes	15 306	15 306	0,0%
Transferts de cotisations	15 416	15 449	-0,2%

Ces dettes de transferts de cotisations sont constituées :

- Des dettes de transferts de cotisations suite à titularisation correspondant aux montants définitifs de cotisations à transférer en attente de règlement pour 110 K€. Pour effectuer le règlement, l'Ircantec est en attente de la réception d'un titre de perception émis par le comptable public concerné suite à la réception par celui-ci d'un appel à remboursement.

- Des dettes de transferts de cotisations envers d'autres régimes de retraite pour 15 306 K€, suite à des transformations juridiques d'employeurs, sortant ainsi du champ d'application de l'Ircantec. Les informations définitives concernant les modalités de règlement sont toujours en attente de réception.

Note 11.3 Antériorité des dettes de transferts de cotisations

(en milliers d'euros)

	-1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Dettes de transferts de cotisations suite à titularisation	97	-7	21	110
Dettes de transferts de cotisations sur autres régimes			15 306	15 306
Antériorité des dettes de transferts de cotisations	97	-7	15 327	15 416

Les compensations entre organismes qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à 33 652 K€, correspondent à une dette vis-à-vis de l'Agirc-Arrco :

- D'un montant de 7 902 K€, au titre du solde prévisionnel de l'équilibre financier de l'année 2021 entre les régimes de retraite complémentaire concernant les affiliés de Pôle Emploi relevant respectivement d'un

groupe fermé au sein de l'Agirc-Arrco et d'un groupe ouvert au sein de l'Ircantec

- D'un montant de dette de 74 000 K€ au titre de l'équilibre financier de l'année 2019 et 2020 minoré d'une créance de 48 250 K€ au titre de l'année 2021 entre les régimes de retraite complémentaire suite à la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2017 de l'article 51 de la loi du 20 janvier 2014 changeant les critères d'affiliation aux régimes de retraites complémentaires.

Note 11.4 Compensations entre organismes

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Compensations Agirc-Arrco dossier Pôle Emploi	7 902	7 027	12,4%
Compensation Agirc-Arrco nouveau critère d'affiliation	25 750	100 900	-74,5%
Compensations entre organismes	33 652	107 927	-68,8%

Note 11.5 : AUTRES DETTES TECHNIQUES

Les autres dettes techniques qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à 108 237 K€, sont essentiellement constituées :

- Des comptes transitoires pour 95 932 K€. Il s'agit d'opérations dont l'imputation définitive ne peut intervenir de façon immédiate au moment où elles sont constatées notamment pour des raisons techniques ou réglementaires. Les comptes concernés ne renvoient ni à une créance ni à une dette mais à des montants en

cours de régularisation à la clôture dans les systèmes de gestion.

Les opérations présentant les soldes les plus significatifs sont des recettes en instance d'identification.

- De dettes constatées suite à des mises à jour de dossiers de cotisations rétroactives sur les régimes de retraite de titulaires de la fonction publique pour 11 981 K€.

Note 11.5 Autres dettes techniques

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Comptes transitoires	95 932	107 668	-10,9%
Cotisations rétroactives créditrices	11 981	10 494	14,2%
Autres dettes techniques diverses	324	222	46,0%
Autres dettes techniques	108 237	118 383	-8,6%

Les autres dettes s'élèvent à 68 195 K€ au 31 décembre 2021 contre 63 127 K€ au 31 décembre 2020.

Note 12 Autres dettes

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Dettes fiscales	2 812	3 364	-16,4%
Dettes sociales	43 457	41 696	4,2%
Dettes de prestations administratives	21 926	18 065	21,4%
Autres dettes diverses	-	2	N/A
Autres dettes	68 195	63 127	8,0%

Ces autres dettes sont principalement constituées :

- Des dettes fiscales pour 2 812 K€. Il s'agit des sommes dues par l'Ircantec au titre de l'Impôt sur les revenus imposables du régime, à savoir les intérêts des prêts, les intérêts bancaires perçus, les revenus des participations, ainsi que les revenus mobiliers.
- Des dettes sociales pour 43 457 K€. Il s'agit des prélèvements sociaux obligatoires sur les prestations

versées par l'Ircantec à ses allocataires en décembre 2021 et reversées aux organismes de sécurité sociale en janvier 2022.

- Des dettes de prestations administratives pour 21 926 K€, relatives aux factures de frais administratifs non parvenues au 31 décembre 2021 et notamment la facture définitive de la Caisse des Dépôts.

Les produits de cotisations pour l'année 2021 sont en hausse de 9 % par rapport à l'exercice 2020, pour atteindre 3 993 284 K€.

Les produits de cotisations correspondent aux prélèvements obligatoires des cotisations de retraite

complémentaire sur les rémunérations des agents non titulaires de la fonction publique en activité.

Note 13 Cotisations

(en milliers d'euros)

	2021	2020	Variation 2021/2020
Cotisations employeurs de l'exercice en cours	3 988 058	3 659 041	9,0%
Cotisations employeurs des exercices précédents	5 227	4 275	22,2%
Cotisations	3 993 284	3 663 317	9,0%

Cette hausse des cotisations normales 2021 de 9 % qui est plus importante que celle estimée est, en première analyse et avant l'obtention des données définitives, principalement due à une forte reprise après la crise sanitaire 2020 et ses confinements.

Il est cependant encore trop tôt pour voir s'il s'agit d'une forte augmentation des salaires, de nombreux recrutements ou bien les deux. L'analyse des

déclarations annuelles à compter de 2022 pourra éclaircir ce point.

Enfin, la fonction publique hospitalière est plus impactée par cette hausse de cotisations que les deux autres fonctions publiques, du fait de la mise en place des revalorisations salariales dans le cadre du Ségur de la santé.

Note 14 : PRODUITS DE COTISATIONS RETROACTIVES

Le produit des cotisations rétroactives s'établit à 46 417 K€ sur l'exercice 2021, en baisse de 32 % par rapport à 2020.

Les produits de cotisations rétroactives correspondent à la comptabilisation de cotisations sur l'exercice, suite au rétablissement dans le champ d'application de l'Ircantec

d'agents ne relevant plus du régime des titulaires de la fonction publique et n'ayant pas accompli la durée de service minimale pour prétendre à une pension de la fonction publique.

Note 14 Cotisations rétroactives

(en milliers d'euros)

	2021	2020	Variation 2021/2020
Cotisations rétroactives affiliés	20 482	27 265	-24,9%
Cotisations rétroactives employeurs	25 935	41 033	-36,8%
Cotisations rétroactives	46 417	68 298	-32,0%

Au regard d'une analyse par fonction publique de ce poste, cette mesure concerne en grande partie les

militaires en raison des contrats mis en œuvre (voir détail page 6 du rapport de synthèse).

Le montant des produits de compensations s'élève à 255 188 K€ en 2021 contre 194 693 K€ sur l'exercice 2020.

Note 15 Produits de compensations

(en milliers d'euros)	2021	2020	Variation 2021/2020
Compensations de cotisations affiliés apprentis	22 358	6 363	N/S
Compensations de cotisations affiliés en période de chômage	109 928	137 211	-19,9%
Compensations de cotisations affiliés La Poste	42 548	40 119	6,1%
Compensations de cotisations affiliés sur nouveau critère d'affiliation	80 354	11 000	N/S
Produits de compensations	255 188	194 693	31,1%

Les produits de compensations sont constitués :

- D'une compensation de cotisations au titre de l'exonération des employeurs sur les cotisations apprentis de l'exercice 2021 pour 22 358 K€.
- D'une compensation de cotisations au titre de l'attribution de droits à retraite pour les périodes de chômage des affiliés du régime pour un montant de 109 928 K€. Ce produit est constitué, d'une part, des compensations comptabilisées au titre des périodes de chômage de 2021 pour 136 638 K€ et, d'autre part, des régularisations négatives de compensations au titre de la période de chômage de l'année 2020 pour 28 758 K€, ainsi que des compensations au titre du chômage pour la Poste pour 2 048 K€.
- D'une compensation de cotisations au titre de l'équilibre financier entre les régimes de retraite

complémentaire concernant les affiliés de l'entreprise La Poste relevant respectivement d'un groupe fermé pour l'Ircantec et d'un groupe ouvert pour l'Agirc-Arrco. Cette compensation concernant l'exercice 2021 s'élève à 42 458 K€.

- D'une estimation à recevoir de compensation de 67 000 K€ au titre de l'année 2021 majoré d'une correction définitive de compensation au titre de 2017 et 2018 pour 5 754 K€ ainsi que d'une correction de l'estimation de compensation à recevoir concernant l'exercice 2019 pour 6 800 K€ et 2020 pour 800 K€ au titre de l'équilibre financier entre les régimes de retraite complémentaire suite à la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020 de l'article 50 de la loi du 20 janvier 2014 changeant les critères d'affiliation aux régimes de retraite complémentaire.

Note 16 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

Les autres produits de gestion technique s'élèvent à 3 313 K€ sur l'exercice 2021 contre 3 575 K€ en 2020.

Note 16 Autres produits techniques

(en milliers d'euros)	2021	2020	Variation 2021/2020
Majorations de retard	1 080	657	64,5%
Profits sur dettes prescrites	2 210	2 886	-23,4%
Divers produits techniques	23	32	-29,2%
Autres produits techniques	3 313	3 575	-7,3%

Les autres produits techniques sont principalement constitués des majorations de retard qui interviennent suite à la constatation d'un retard de paiement des

cotisations par les employeurs pour 1 080 K€ et des profits sur dettes de plus de 5 ans prescrites pour 2 210 K€.

Note 17 : REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Au 31 décembre 2021, le montant des reprises de provisions et dépréciations s'établit à 47 494 K€. Ce poste est composé de reprises relatives à des dépréciations de créances techniques pour 43 835 K€ et

de reprises relatives à des provisions pour risques et charges pour 3 659 K€.

Note 17 Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges

(en milliers d'euros)

	2021	2020	Variation 2021/2020
Reprises sur dépréciations des créances allocataires	3 157	3 222	-2,0%
Reprises sur dépréciations des créances employeurs	15 890	10 661	49,0%
Reprises sur dépréciations des cotisations rétroactives	22 634	22 070	2,6%
Reprises sur dépréciations des créances de majorations de retard	2 155	1 899	13,4%
Reprises sur provisions pour pensions futures	3 659	3 775	-3,1%
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges	47 494	41 628	14,1%

Note 18 : CHARGES DE PRESTATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Les charges de prestations sur l'exercice 2021 sont en hausse de 4,6% par rapport à 2020, pour atteindre 3 502 514 K€.

Elles correspondent aux allocations de retraite dues sur l'exercice aux allocataires du régime.

Note 18 Prestations

(en milliers d'euros)

	2021	2020	Variation 2021/2020
Prestations des allocataires : droit direct	3 251 547	3 104 312	4,7%
Prestations des allocataires : droit dérivé	250 967	243 442	3,1%
Prestations	3 502 514	3 347 754	4,6%

L'augmentation constatée sur l'exercice 2021, résulte notamment de l'effet cumulé de la hausse des effectifs

de pensionnés et de la hausse de la valeur moyenne du point (voir détail page 7 du rapport de synthèse).

Note 19 : CHARGES DE CAPITAUX DECES

OPERATIONS DE RETRAITE

Les charges liées aux capitaux décès sur l'exercice s'élèvent à 10 981 K€ contre 7 313 K€ en 2020.

Note 19 Capitaux décès

(en milliers d'euros)

	2021	2020	Variation 2021/2020
Capitaux décès des allocataires	10 981	7 313	50,2%
Capitaux décès	10 981	7 313	50,2%

Note 20 : TRANSFERTS DE COTISATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Les transferts de cotisations présentent sur l'exercice un produit de 11 226 K€ contre 67 728 K€ sur l'exercice 2020.

Note 20 Transferts de cotisations

(en milliers d'euros)	2021	2020	Variation 2021/2020
Charges de transferts réalisés sur l'exercice	32 928	83 996	-60,8%
Reprise de provision au titre des transferts réalisés sur l'exercice	-32 649	-83 861	-61,1%
Reprise de provision au titre de l'ajustement de la provision pour transfert	-11 504	-67 864	-83,0%
Dotations aux provisions pour charges de transfert de cotisations	-	-	N/A
Transferts de cotisations	-11 226	-67 728	-83,4%

Le produit de 11 226 K€ du poste transferts de cotisations, constatée sur l'exercice 2021, s'explique de la façon suivante :

- Une charge de 279 K€ résultant de la charge des transferts réalisés en 2021 pour 32 928 K€, neutralisée

par une reprise de provision pour charges de transferts d'un montant de 32 649 K€.

- Une reprise de 11 504 K€ au titre d'un ajustement de la provision pour transferts avec la valorisation à la clôture du stock de dossiers de transferts de cotisations restant à traiter dans les régimes de retraite de titulaires.

Note 21 : CHARGES DE COMPENSATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Le montant des charges de compensations s'établit à 30 233 K€ sur l'exercice 2021. Ce poste est composé de compensations de cotisations au titre de l'équilibre financier entre les régimes de retraite complémentaire concernant les affiliés de Pôle Emploi relevant

respectivement d'un groupe fermé au sein de l'Agirc-Arrco et d'un groupe ouvert au sein de l'Ircantec.

Ces charges de compensations correspondent essentiellement à la compensation de l'exercice 2021.

Note 21 Charges de compensations

(en milliers d'euros)	2021	2020	Variation 2021/2020
Compensations Agirc-Arrco dossier Pôle Emploi	30 233	27 466	10,1%
Charges de compensations	30 233	27 466	10,1%

Note 22 : AUTRES CHARGES TECHNIQUES

OPERATIONS DE RETRAITE

Les autres charges de gestion technique de l'exercice sont constituées essentiellement d'un prélèvement sur les cotisations du régime destiné à financer l'action

sociale de l'Ircantec pour 13 874 K€ et d'abandon de créances pour 1 669 K€.

Note 22 Autres charges techniques

(en milliers d'euros)	2021	2020	Variation 2021/2020
Prélèvement sur cotisations des opérations de retraite pour l'action sociale	13 874	14 290	-2,9%
Pertes sur admission en non valeur	1 669	661	N/S
Autres charges techniques	15 543	14 951	4,0%

Note 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Sur l'exercice 2021, le montant des dotations aux dépréciations s'établit à 39 051 K€.

Ce poste correspond aux dotations pour dépréciations des créances allocataires, des créances employeurs,

des créances de cotisations rétroactives sur affiliés et des créances de majorations de retard.

Note 23 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

(en milliers d'euros)

	2021	2020	Variation 2021/2020
Dotations aux dépréciations des créances allocataires	2 915	3 157	-7,7%
Dotations aux dépréciations des créances employeurs	12 428	15 890	-21,8%
Dotations aux dépréciations des cotisations rétroactives	22 064	22 634	-2,5%
Dotations aux dépréciations des créances de majorations de retard	1 643	2 155	-23,8%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	39 051	43 836	-10,9%

Note 24 : PRODUITS DE GESTION COURANTE

OPERATIONS DE RETRAITE

Les produits de gestion courante des opérations de retraite s'élèvent à 29 K€ sur la période 2021 contre 7 K€ en 2020.

Depuis quatre exercices les frais de gestion sont comptabilisés au coût définitif calculé par la Caisse des dépôts.

Note 24 Produits de gestion courante

(en milliers d'euros)

	2021	2020	Variation 2021/2020
Autres produits de gestion courante	29	7	N/S
Produits de gestion courante	29	7	N/S

Note 25 : CHARGES DE GESTION COURANTE

OPERATIONS DE RETRAITE

Sur l'exercice 2021, les charges de gestion courante s'élèvent à 93 200 K€ contre 92 272 K€ en 2020.

Les charges de gestion courante sont essentiellement constituées des charges de prestations administratives des opérations de retraite de l'Ircantec, assurées par la

Caisse des Dépôts dans le cadre de sa gestion sous mandat pour un montant de 90 267 K€ au titre de sa prestation 2021 et 2 933 K€ au titre de prestations d'opérateurs extérieurs, comprenant la prestation des commissaires aux comptes pour 73 K€.

Note 25 Charges de gestion courante

(en milliers d'euros)

	2021	2020	Variation 2021/2020
Prestations administratives des opérations de retraite	93 158	92 256	1,0%
Autres charges de gestion courante des opérations de retraite	42	16	N/S
Charges de gestion courante	93 200	92 272	1,0%

Note 26 : PRODUITS FINANCIERS

OPERATIONS DE RETRAITE

En 2021, les produits financiers s'élèvent à 361 231 K€ contre 67 229 K€ en 2020 et correspondent principalement à des produits financiers de l'activité de placement d'un montant de 361 201 K€ générés

notamment par des opérations de vente et de rachat d'OPCVM du portefeuille de placement effectuées en 2021.

Note 26 Produits financiers

(en milliers d'euros)

	2021	2020	Variation 2021/2020
Revenus des participations	-	185	N/A
Produits financiers de l'activité de placement	361 201	66 990	N/S
Produits financiers des disponibilités	30	54	-44,0%
Autres produits financiers	-	-	N/A
Produits financiers	361 231	67 229	N/S

Note 27 : CHARGES FINANCIERES

OPERATIONS DE RETRAITE

Sur l'exercice, les charges financières s'élèvent à 24 964 K€ contre 428 742 K€ en 2020. Ces charges financières sont essentiellement constituées d'une dotation aux provisions pour dépréciation des fonds cotés dédiés (cf. note 3.1)

Note 27 Charges financières

(en milliers d'euros)

	2021	2020	Variation 2021/2020
Dotation au provision pour dépréciation des fonds cotés dédiés	23 475	427 524	N/S
Autres charges financières des opérations de retraite	1 489	1 218	22,2%
Charges financières	24 964	428 742	N/S

Note 28 : IMPÔTS SUR LES REVENUS IMPOSES

OPERATIONS DE RETRAITE

La charge d'impôt 2021 sur les revenus imposables du régime s'élève à 2 812 K€ contre 3 364 K€ en 2020.

Note 28 Impôts sur les revenus imposés

	2021	2020	Variation 2021/2020
Impôts de l'exercice	2 812	3 364	-16,4%
Impôts sur les revenus imposés	2 812	3 364	-16,4%

NOTES DE L'ANNEXE RELATIVE AUX COMPTES DE L'ACTION SOCIALE

COMPTES DE L'ACTION SOCIALE

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Actif immobilisé net	3 989	4 442	-10,2%
Activité de placement	-	-	N/A
Actif circulant	-	-	N/A
Comptes de liaison entre domaines d'activité	17 508	14 596	19,9%
TOTAL DE L'ACTIF	21 497	19 038	12,9%

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Capitaux propres	16 669	13 693	21,7%
Provisions pour risques et charges	39	43	-9,4%
Dettes	827	744	11,2%
Comptes de liaison entre domaines d'activité	3 961	4 558	-13,1%
TOTAL PASSIF	21 497	19 038	12,9%

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Produits techniques	-	-	N/A
Charges techniques	-	-	N/A
Résultat technique	-	-	N/A
Produits de gestion courante	13 874	15 071	-7,9%
Charges de gestion courante	10 923	10 778	1,4%
Résultat courant	2 951	4 294	-31,3%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 951	4 294	-31,3%
Produits financiers	233	98	N/S
Charges financières	31	28	10,4%
Résultat financier	202	70	N/S
Impôts sur les revenus imposés	-	-	N/A
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3 153	4 364	-27,7%

Les immobilisations financières sont constituées de prêts octroyés dans le cadre de l'action sociale du régime.

Note 2 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Prêts actions collectives	3 442		607	2 835
Prêts allocataires	1 116	564	554	1 126
Intérêts courus sur prêts actions collectives	35	28	35	28
Valeur brute des immobilisations financières	4 593	592	1 196	3 989
Dépréciation des prêts actions collectives	151	-	151	-
Valeur nette des immobilisations financières	4 442	592	1 045	3 989

• En valeur brute, les prêts actions collectives s'élèvent à 2 835 K€ au 31 décembre 2021. Cette catégorie de prêts n'étant plus octroyée depuis 2012, les mouvements de l'exercice ne correspondent qu'aux remboursements des échéances qui courent jusqu'en 2031.

• En valeur brute, le poste prêts allocataires s'élève à 1 126 K€ au 31 décembre 2021. Ces prêts relevant de l'action sociale du régime, sont destinés à financer directement, sous certaines conditions, des projets d'allocataires du régime. La variation de ce poste, résulte de versements de prêts pour 564 K€ et de remboursements de prêts pour 554 K€.

L'échéancier de ces prêts est présenté ci-dessous :

Note 2 Ventilation des prêts par échéance

(en milliers d'euros)	moins 1 an	plus 1 an	plus 5 ans	Montant
Prêts actions collectives	522	1 552	761	2 835
Prêts allocataires	451	675		1 126
Ventilation des prêts par échéance	973	2 227	761	3 961

Note 7 : COMPTES DE LIAISON ENTRE DOMAINES D'ACTIVITE

Ces comptes de liaison à l'actif et au passif résultent de la comptabilisation des mouvements s'opérant entre les deux domaines d'activité de l'Ircantec.

Il s'agit, d'une part, de la trésorerie de l'action sociale qui s'opère par l'intermédiaire du compte bancaire des

opérations de retraite pour un montant de 17 508 K€ et, d'autre part, des fonds nécessaires à l'activité de prêts de l'action sociale pour un montant de 3 961 K€, mis à disposition par le domaine d'activité des opérations de retraite.

Note 7 Comptes de liaison entre domaines d'activité à l'actif

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Trésorerie action sociale	17 508	14 596	19,9%
Comptes de liaison entre domaines d'activité à l'actif	17 508	14 596	19,9%

Note 7 Comptes de liaison entre domaines d'activité au passif

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Encours de prêts allocataires	1 126	1 116	0,9%
Encours de prêts collectifs	2 835	3 442	-17,6%
Comptes de liaison entre domaines d'activité au passif	3 961	4 558	-13,1%

Note 8 : CAPITAUX PROPRES

ACTION SOCIALE

En tenant compte du résultat excédentaire 2021 de 3 153 K€ en attente d'affectation, les capitaux propres

de l'action sociale atteignent 16 669 K€.

Note 8 Variation des capitaux propres de l'action sociale de l'Ircantec

(en milliers d'euros)

	Solde au 01/01/2021	Affectation 2019 et 2020	Excédent 2021	Solde au 31/12/2021
Réserves techniques de l'action sociale	9 550	3 966		13 516
Résultat 2019 à affecter	-221	221		0
Résultat 2020 à affecter	4 364	-4 364		0
Résultat de l'exercice			3 153	3 153
Capitaux propres de l'action sociale de l'Ircantec	13 693	-177	3 153	16 669

Note 9 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

ACTION SOCIALE

Une provision pour risques et charges pour 39 K€ a été constituée en 2021 pour couvrir le risque de non-

recouvrement sur les prêts allocataires pour lesquels l'Ircantec est son propre assureur.

Note 9 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provision pour risque sur prêts allocataires	43	17	20	39
Provisions pour risques et charges	43	17	20	39

Note 12 : AUTRES DETTES

ACTION SOCIALE

Les autres dettes de l'action sociale au 31 décembre 2021 sont constituées des aides accordées à la clôture, non encore versées pour 827 K€.

Note 12 Autres dettes

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020
Autres dettes diverses	827	746	10,9%
Autres dettes	827	746	10,9%

Note 24 : PRODUITS DE GESTION COURANTE

ACTION SOCIALE

Les produits de gestion courante de l'action sociale s'élèvent à 13 874 K€ sur l'exercice 2021 et sont essentiellement constitués du prélèvement sur les cotisations du domaine d'activité des opérations de

retraite destiné à financer l'action sociale de l'Ircantec pour 13 874 K€.

Note 24 Produits de gestion courante

(en milliers d'euros)

	2021	2020	Variation 2021/2020
Dotations des opérations de retraite pour l'action sociale	13 874	14 290	-2,9%
Autres produits exceptionnels sur exercices antérieurs de l'action sociale	-	781	N/A
Produits de gestion courante	13 874	15 071	-7,9%

Note 25 : CHARGES DE GESTION COURANTE

ACTION SOCIALE

Sur l'exercice 2021, les charges de gestion courante s'élevèrent à 10 923 K€ contre 10 778 K€ au 31 décembre 2020.

Les charges de gestion courante sont essentiellement constituées :

- Des frais de gestion administrative facturés par la Caisse des Dépôts à l'Ircantec pour un montant total de 1 170 K€.

- Des prestations de l'action sociale au titre des aides octroyées en 2021 aux allocataires du régime pour un montant de 9 753 K€.

Note 25 Charges de gestion courante

(en milliers d'euros)

	2021	2020	Variation 2021/2020
Prestations administratives de l'action sociale	1 170	1 436	-18,5%
Aides de l'action sociale du régime	9 753	9 342	4,4%
Autres charges de gestion courante de l'action sociale	-	-	N/A
Charges de gestion courante	10 923	10 778	1,4%

Note 26 : PRODUITS FINANCIERS

ACTION SOCIALE

Les produits financiers de l'exercice 2021 s'élevèrent à 233 K€ et sont constitués :

- Des intérêts des prêts octroyés par le régime dans le cadre de son action sociale pour 62 K€.
- D'une reprise de provision pour risques et charges de 20 K€ pour couvrir le risque de non-recouvrement sur les

prêts allocataires, pour lesquels il n'est plus exigé d'assurance dans le cadre de l'action sociale du régime.

- D'une reprise de provision de 151 K€ pour dépréciation d'un prêt suite au redémarrage du remboursement du prêt par la collectivité concernée.

Note 26 Produits financiers

(en milliers d'euros)

	2021	2020	Variation 2021/2020
Revenus des prêts actions collectives	53	65	-18,6%
Revenus des prêts allocataires	9	10	-11,2%
Reprise de provision pour risque et charge	20	24	-14,4%
Reprise de provision pour pour dépréciation des prêts	151	-	N/A
Produits financiers	233	98	N/S

Les charges financières de l'exercice 2021 s'élèvent à 31 K€ et sont constituées :

- Des pertes sur prêts irrécouvrables intervenues en 2021 pour 14 K€.

- D'une dotation à la provision pour risques et charges de 17 K€ pour couvrir le risque de non-recouvrement sur les prêts allocataires, pour lesquels il n'est plus exigé d'assurance dans le cadre de l'action sociale du régime

Note 27 Charges financières

(en milliers d'euros)

	2021	2020	Variation 2021/2020
Pertes sur prêts irrécouvrables	14	15	-8,9%
Dotation au provision pour dépréciation des prêts	-	-	N/A
Dotation au provision pour risque et charge	17	13	34,7%
Charges financières	31	28	10,6%

LISTE DES FONDS (FILIALES OU PARTICIPATIONS) DONT LA DETENTION EST SUPERIEURE OU EGALE A 10%

Cette liste et les éléments chiffrés sont issus des derniers comptes annuels transmis, à savoir les comptes arrêtés au 31/12/2020 par ces filiales et participations.

Nom	% de détention (arrondi à deux décimales après la virgule)	Valeur nette comptable des titres au 31/12/2021 k€	Dividendes ou produits financiers perçus 2021 k€	Chiffre d'affaires 2020 k€	Capitaux propres 2020 k€	Résultat net 2020 k€	Endettement net 2020 k€
FORET DE BREVES	100,00	26 955	-	410	19 374	- 497	-
VILLIERS IMMOBILIER	100,00	655 140	18 688	21 778	742 819	22 789	-
VILLIERS MULTI ACTIFS NC	100,00	167 612	-	Non obtenu	Non obtenu	Non obtenu	Non obtenu
VILLIERS GREEN BNDS AMUNDI C/D	100,00	913 261	-	-	676 376	8 036	-
VILLIERS INDEXE AXA IM (EX BNPP AM)	100,00	2 343 718	-	-	2 248 629	14 752	-
VILLIERS GDR SOUVERAINS ALLIAN (ex TX CAMDRIAM C)	100,00	751 556	-	-	755 040	12 787	-
VILLIERS CREDIT EURO COLUMBIA THREADNEEDLE	100,00	973 300	-	-	881 752	11 651	-
VILLIERS CREDIT EURO BFT INSIGHT	100,00	884 000	-	-	810 286	6 718	-
VILLIERS CREDIT EURO DB AM	100,00	846 000	-	-	800 195	5 739	-
VILLIERS ACTION EUROPE MIROVA (ex EDRAM)	100,00	550 266	131 108	-	1 048 923	10 174	-
VILLIERS ACTIONS AGI FCP	100,00	474 197	-	-	860 425	9 285	-
VILLIERS ACTIONS EUR SYS	100,00	271 108	38 812	-	467 425	7 617	-
VILLIERS ACTIONS EUR SYS BFT QUONIAM	100,00	86 643	59 450	-	439 274	10 112	-
VILLIERS ACT EUR SYS ROBECO	100,00	119 344	68 581	-	472 783	10 529	-
VILLIERS ACTIONS EUROPE CAND	100,00	730 300	-	-	865 880	10 245	-
VILLIERS DIVERSIFIE CPR AM FCP	100,00	395 091	-	-	528 057	10 321	-
VILLIERS DIVERSIFIE OCDE BNPP AM2 (ex AGI FCP)	100,00	318 718	9 865	-	443 517	5 994	-
VILLIERS DIVERSIFIE OCDE BNPP AM1	100,00	299 912	12 881	-	422 620	7 403	-
TOURISME SOCIAL INVESTISSEMENT EnRcIT	30,77 25,10	9 056 700	-	-	32 663 2 428	- 437 524	-

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février constitue un événement postérieur à la clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. L'Ircantec n'a pas d'exposition directe significative sur des actifs financiers liés à la Russie et à l'Ukraine.

Sur le début d'année 2022, les marchés actions ont de nouveau été orientés à la baisse renforcée par le contexte de conflit en Ukraine. Puis sur le mois de mars, les marchés actions ont de nouveau connu une tendance haussière. La volatilité des marchés actions induite par ce contexte géopolitique a eu un impact financier au cours du premier trimestre 2022 notamment sur le fonds de Gestion Dynamique du Risque couvrant l'ensemble du portefeuille actions des réserves de l'Ircantec.

En effet, ce contexte de marchés marqué par une forte volatilité n'est de nouveau pas favorable à ce type de mécanisme de couverture du fait du caractère suivie de tendance de cet instrument financier, avec une réaction assez lente de la couverture implémentée par rapport aux évolutions de marché constatées. Il s'en est suivi une perte supplémentaire sur un mois d'environ 200 millions d'Euros.

Ce comportement du GDR pouvant s'avérer de nouveau défavorable pour le portefeuille des réserves de l'Ircantec, le Conseil d'administration de l'Ircantec du 30 mars 2022 a validé la désactivation de l'outil de couverture (poche overlay) au sein du mandat de gestion.

Cette désactivation a été effective dès le 31 mars 2022 conduisant à la cristallisation de la valorisation de cet instrument financier.

Le fonds n'est désormais constitué que de la poche investie en obligations souveraines, l'Ircantec ne disposant que de ce seul support sur cette classe d'actifs.

CHANGEMENTS COMPTABLES

Néant

ENGAGEMENT HORS BILAN

Par volonté de diversification de ses actifs financiers dans des produits financiers contribuant au financement de l'économie sociale et solidaire, le régime effectue des allocations d'actifs dans des fonds spécifiques à ce type d'économie. L'Ircantec a souscrit des parts dans des fonds d'investissement alternatif en s'engageant sur un

montant. En fonction des programmes d'investissement de chaque fonds, des appels de fonds ont été émis et versés par l'Ircantec.

Le tableau ci-dessous présente le reste des souscriptions non appelées auprès de l'Ircantec par les fonds au 31 décembre 2021.

Engagements financiers hors bilan

(en milliers d'euros)

	Souscription au 31/12/2021	Appel de fonds au 31/12/2021	Montant non libéré au 31/12/2021
Certivia Sicav	15 000	9 150	5 850
Certivia 2	19 710	2 365	17 345
Capenergie 3 part A	19 800	16 295	3 505
Meeschaert private equity fund Fpci	12 355	10 403	1 952
Meeschaert private equity fund II	7 645	6 078	1 567
Btp Impact Local	10 000	6 001	3 999
Eurofideme 3	20 000	17 946	2 054
Omnes Croissance part A	17 820	14 949	2 871
Alter Equity 3p Fpci	3 600	3 176	424
Alter Equity 3p II	4 000	1 476	2 524
Novess Le Fonds Ess	5 000	4 587	413
Villiers Multi Actifs NC	312 400	178 806	133 594
Infragreen II	14 800	14 575	225
Effithermie	22 000	4 510	17 490
EnrCiT	1 000	700	300
Fonds immobilier Impact investissement	5 500	2 751	2 749
Paris Fonds vert	5 000	3 120	1 880
	495 630	296 888	198 742
Total Fonds d'Investissement Alternatif			